

Date de convocation : 13 février 2009

Date d'affichage : 13 février 2009

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 19 février 2009 à 20 H.30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme COLET, M. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RONCERAY, ROUSSEL.

Absent excusé : M. Sébastien RIGOLAND.

Secrétaire de séance : M. Marcel RONCERAY.

1) Compte administratif 2008

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2008. Il s'établit de la façon suivante :

COMMUNE :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2008
Fonctionnement	1 138 998,48	774 239,16	236 519,20	601 278,52
Investissement	483 688,48	592 691,07	- 294 165,54	- 403 168,13
Résultat de clôture : Excédent :				198 110,39 €

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif, voté à l'unanimité sous la présidence du premier adjoint.

C.C.A.S. :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2008
Fonctionnement	17 306,03	18 041,82	433,15	- 302,64
Résultat de clôture : Déficit :				302 64

Le compte administratif est voté à l'unanimité par les membres du C.C.A.S.

ASSAINISSEMENT :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2008
Fonctionnement	39 986,28	45 659,71	8 540,28	2 866,85
Investissement	22 515,32	33 135,13	- 9 837,66	- 20 457,47
Résultat de clôture : Déficit :				- 17 590,62

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif de l'assainissement, voté à l'unanimité sous la présidence du premier adjoint.

LOTISSEMENT DE LA LORTIERE :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2008
Fonctionnement	17 763,47	17 763,47		0,00
Investissement	17 763,47	17 763,47		0,00
Résultat de clôture :				0,00

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif du lotissement de la Lortière, voté à l'unanimité sous la présidence du premier adjoint.

LOTISSEMENT DU BRINDEAU :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2008
Fonctionnement	0,00	0,00	4 872,66	4 872,66
Investissement	0,00	0,00		0,00
Résultat de clôture : Excédent :				4 872,66

Monsieur le Maire précise que les travaux de 2ème phase prévus cette année, ne sont pas commencés. Il se retire au moment du vote du compte administratif du lotissement du Brindeau, voté à l'unanimité sous la présidence du premier adjoint.

2) Dotation Globale d'Equipement (DGE)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat (Dotation Globale d'Equipement), pour les investissements suivants : rénovation de la cour de l'école maternelle et réfection des trottoirs rue de l'Airon et rue du Pâtis.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter ces dossiers pour la DGE 2009.

3) Union commerciale de Landivy

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les commerçants et artisans de Landivy ont reconstitué le bureau de l'association « Union Commerciale de Landivy ». Cette association souhaite faire réaliser deux panneaux publicitaires. Elle demande l'autorisation de les placer sur le CD31, aux entrées du bourg, pour signaler les activités existant à Landivy. Elle sollicite aussi l'aide de la commune pour la réalisation des panneaux, dont le coût s'élève à 1.411,28€ TTC.

M le maire propose de réserver sur ces panneaux des emplacements destinés à mettre en valeur certains aménagements communaux : zones d'activité, lotissements d'habitation, salles socio culturelles, maison de retraite, et de verser à l'association une aide correspondant à 50% de l'investissement plafonnée à 705,64€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) Secours catholique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'association paroissiale « Secours Catholique » sollicite un tarif préférentiel de location de la salle polyvalente de Landivy lors de l'organisation de son repas annuel. Il propose de l'assimiler à une association communale et de lui accorder la gratuité de la location de la salle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5) Travaux supplémentaires à la Lortière

Monsieur Marcel Ronceray, premier adjoint, présente aux membres du conseil municipal l'état d'avancement des travaux du Lotissement de la Lortière.

Il présente les surcoûts apparus en cours de chantier :

- Poste de refoulement plus profond : +1990€ HT
- Création d'un piquage : + 65€ HT
- Contrôle par caméra des réseaux en fin de chantier : + 700€ HT
- Installation d'une télégestion sur la pompe de relevage : + 3300€

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces devis hormis l'installation d'une télégestion de la pompe de relevage.

6) Demande de l'école primaire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'école primaire François Vannier organise, avec les autres écoles publiques du canton, un spectacle musical de fin d'année. Elle sollicite :

- la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente, y compris consommation électrique ;
- le paiement par la commune de la mise en place des gradins (169,20€ pour 100 places ou 296,20€ pour 200 places) ;
- une participation de 100€ par classe, soit 300€ pour la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

7) Loyers logements apprentis

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors d'une précédente réunion, il a été décidé de modifier la convention qui lie l'ADLJ à la commune

pour l'occupation des 3 logements « apprentis ». La décision était d'exonérer l'association du paiement des loyers en cas de vacances supérieure à un mois.

L'avenant à la convention n'étant pas encore signé, il propose d'annuler les loyers depuis août 2008, les logements étant inoccupés depuis cette date.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

8) Annulation de titre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune louait à M. Dufour le terrain de la Chauvière. Il expose que le loyer pour 2007 a été réclamé, alors même que, du fait des travaux d'aménagement de la zone d'activité, M Dufour n'a eu que brièvement la disposition du terrain. Il propose d'admettre ce titre en non-valeur.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

9) Adhésion au portail Internet –commande publique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'association des Maires de la Mayenne propose la mise en place d'un portail Internet départemental intitulé « achats-publics53 » qui permet l'hébergement des annonces concernant les marchés publics, moyennant un tarif forfaitaire de 128 € pour 2009. Ce tarif inclut la publication d'un nombre illimité d'annonces et le bénéfice d'une assistance technique. Il propose que la commune renouvelle pour 2009 son adhésion. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

10) Encouragement de l'Etat à l'investissement

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, l'Etat propose, d'encourager l'effort d'investissement des communes en versant, par anticipation le FCTVA de 2008 (que la commune doit normalement toucher en 2010), soit 48.370€. Il prédise que, pour prétendre à ce versement anticipé, la commune doit s'engager sur un programme d'investissement de 524 173€ pour 2009.

Il rappelle que les principaux investissements prévus en 2009 sont :

- salle socio-culturelle, 1^{ère} phase = 355.600€ TTC
- enfouissement réseaux et réfection trottoirs rue de l'Airon et rue du Pâtis= 100.000 à 150.000 € environ
- réfection cour école maternelle : 40.000 à 50.000€
- versement de l'aide à la Maison de Retraite : 115.000€

Il propose de signer la convention avec l'Etat qui n'a pas d'incidence dans le cas où les investissements n'atteignent pas le montant prévu.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

11) Informations :

- **Versement de l'aide BAFA** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du versement à une jeune fille de Landivy de l'aide de 150€ en soutien à la formation BAFA.

- **Aménagement du cimetière** : Monsieur le Maire rend compte de la négociation entre M. Marcel RONCERAY et l'entreprise Mélanger pour l'aménagement de l'espace cinéraire. Une réduction de 10 % a été accordée, la commande pour 8970€ TTC a été passée.

- **Enfouissement des réseaux** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du début des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Pâtis et rue de l'Airon fin Février.

- **Abribus**. Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison de la configuration des lieux, il n'est pas possible d'installer un second abribus contiguë à l'actuel. Le conseil municipal, dans un souci d'esthétique, opte pour l'acquisition d'un abri de 6m environ, et se propose de définir plus tard un emplacement pour l'abribus existant.

RESUME

1) Comptes administratifs :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les différents comptes administratifs communaux : budget général, CCAS, assainissement, lotissements de la Lortière et du Brindeau.

2) Dotation Globale d'Equipement (DGE)

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement, pour les investissements suivants : rénovation de la cour de l'école maternelle et réfection des trottoirs rue de l'Airon et rue du Pâtis.

3) Soutien au commerce

Le conseil municipal accorde une aide de 705,64€ à l'union commerciale et artisanale de LANDIVY pour la réalisation de deux panneaux publicitaires à implanter aux entrées du bourg sur le CD31.

4) Solidarité

Le conseil municipal met gracieusement la salle polyvalente à la disposition de l'association paroissiale « Secours Catholique » pour l'organisation de son repas annuel.

5) Habitat : lotissement de la Lortière

Le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de quelques travaux supplémentaires au lotissement de la Lortière pour un montant de 2 755€.

6) Scolaire : demande de l'école primaire

Le Conseil Municipal accorde une aide exceptionnelle de 300€ à l'école primaire François Vannier pour l'organisation, avec les autres écoles publiques du canton, d'un spectacle musical de fin d'année.

Il accepte de plus la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente, incluant la consommation électrique, et la prise en charge de la pose des gradins de la CCBM.

7) Habitat : logement des jeunes travailleurs

Dans l'attente de la signature de la convention avec l'ADLJ, qui gère les logements destinés aux jeunes travailleurs, le Conseil Municipal confirme sa décision de mai 2008 exonérant l'association du paiement des loyers en cas de vacances supérieure à un mois.

9) Adhésion au portail Internet –commande publique

Le Conseil Municipal renouveau son adhésion au portail Internet « achats-publics53 » géré par l'association des Maires de la Mayenne, destiné à l'hébergement des annonces concernant les marchés publics, moyennant un tarif forfaitaire de 128 € pour 2009.

10) Plan de relance gouvernemental

Le Conseil Municipal adhère au plan de relance gouvernemental, et sollicite à ce titre le versement par anticipation du FCTVA 2008, s'élevant à 48 370€.

Les investissements communaux prévus en 2009 sont :

- construction d'une salle socio-culturelle, 1^{ère} phase = 355.600€ TTC
- enfouissement réseaux et réfection trottoirs rue de l'Airon et rue du Pâtis= 130000 €
- réfection de la cour de l'école maternelle : 40.000 €
- versement de l'aide à la Maison de Retraite : 115.000€

J-P DUPUIS